

CONDITIONS GENERALES

1 – RESERVATION : Toute location devient effective après encaissement d'un acompte de 25 % du montant de la location et confirmation écrite de notre part. En cas d'indisponibilité de la réservation, une proposition est adressée au client. En cas de refus de cette nouvelle offre, l'acompte est retourné sans qu'il puisse être ouvert droit à l'indemnité pour l'une ou l'autre des parties. En cas de défaillance du réservataire, le montant de l'acompte versé restera acquis. Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée.

2 – ARRIVEES : Les arrivées ont lieu le samedi entre 15h et 19h. En cas de retard, il est demandé au client de prévenir notre agence par un appel téléphonique. Le solde de la location ainsi que la caution seront versés avant la remise des clés. Si le locataire ne se présente pas dans les 24h qui suivent la date d'arrivée prévue au contrat, l'agence se réserve le droit de relouer immédiatement sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée par le locataire, l'acompte restant acquis à l'agence.

3 – DEPARTS : Les départs ont lieu le samedi entre 8h et 10h. Il est demandé au client de prendre rendez-vous 48 h avant le départ pour les formalités et l'état des lieux de sortie. Le nettoyage de l'appartement doit être effectué. Un ménage payant peut être réservé auprès de l'agence, moyennant 50 euros jusqu'au T2C et 70 euros à partir du T3. Il convient de le spécifier à l'agence 48h avant le départ. Dans le cas d'un nettoyage plus conséquent, le montant de cette prestation restera à l'appréciation de l'agence.

4 – CAUTION : Une caution de 250 euros (ou plus selon les prestations de l'appartement) devra être déposée avant la remise des clés entre les mains de l'agence pour garantir les dégâts qui pourraient être causés tant aux parties immobilières qu'aux objets mobiliers ou autre faisant l'objet de la location. Cette caution sera restituée par courrier dans la semaine suivant la location. Les justificatifs des travaux, nettoyages ou remplacements d'objets détériorés seront adressés au client. En cas de dépassement du montant de la caution, le locataire sera tenu de parfaire la somme.

5 – LES PRIX COMPRENNENT :

- Fourniture du logement pour une semaine du samedi au samedi.
- L'eau, le gaz et l'électricité (sauf chauffage)
- Les frais administratifs, commissions et honoraires. Frais de dossier en sus.

6 – LES PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- La fourniture du linge de maison. Possibilité de location de draps auprès de l'agence : 15 euros la paire (nous prévenir à la réservation)
- Les frais d'encaissement des eurochèques retenus par la banque
- Les taxes de séjour municipales suivant tarif en vigueur au jour de l'arrivée (gratuit en dessous de 13 ans)
- Chauffage période froide, forfait :
 - 20 euros par semaine pour les studios et studios cabines
 - 30 euros par semaine pour les T2, T2cab et T3
 - 40 euros par semaine pour les T3cab, T4 et T5

L'impossibilité d'utiliser services ou prestations dans la résidence où se trouve le bien loué pour des problèmes techniques, d'intempéries ou autre ne pourra engager la responsabilité de l'agence ni ouvrir droit à réduction ou indemnité.

7 – UTILISATION : Le locataire devra se comporter en « bon père de famille » et se conformer aux règlements en vigueur dans les résidences. Les meubles ou objets autres que ceux spécifiquement prévus à cet effet, ne pourront en aucun cas être exposés à l'extérieur du logement. Plus généralement, ils ne devront subir aucune dépréciation. Dans le cas contraire, ils devront être payés ou remplacés après accord de l'agence. Ceci s'applique également à tout ce qui est immeuble par destination ou embellissement. A l'arrivée, le locataire dispose d'un délai de 24h pour faire l'inventaire et signaler à l'agence toute détérioration ou manque. Passé ce délai, il sera tenu pour responsable. Lorsque la location comporte des plantations, le locataire en doit un entretien correct. Les appareils électroménagers se trouvant dans le logement devront être utilisés conformément à leur destination et avec toute l'attention nécessaire. A ce propos, ces appareils sont réputés être mis à disposition des locataires mais ne pas faire partie intégrante de la location. En cas de panne, leur remplacement ou réparation n'est pas de droit, le locataire ne pourra réclamer ni réduction ni indemnité. Les locaux devront être rendus en parfait état de propreté et les meubles et objets devront se trouver à leur place originelle. Les locaux loués ne devront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur à celui indiqué aux conditions particulières. Les animaux ne sont pas admis sous réserve de notre accord formel.

8 – COURRIER : Pour recevoir votre courrier pendant votre séjour, le faire expédier à l'adresse ci-après où il sera tenu à votre disposition :

Madame, Monsieur - - - - -
Appt n° , Résidence - - - - -
Chez Cabinet Immobilier MARTY / Agence Eleuthéra
BP 617
34305 CAP D'AGDE Cedex

9 – ATTRIBUTION DE COMPETENCES : Toute contestation naissant des présentes sera du ressort de la juridiction du siège de l'agence.

La location entraîne l'acceptation, sans réserve, des conditions générales.

10 – RESILIATION : L'Agence aura la possibilité de résilier le contrat 24h après mise en demeure notifiée au locataire contre récépissé, dans les cas suivants :

- Si le logement est occupé par un nombre de personnes supérieur à celui porté au contrat.
 - Si les occupants font l'objet de plaintes du voisinage pour tapage ou non respect du règlement de copropriété ou du règlement intérieur de la résidence, ou pour toute autre dégradation du logement ou des espaces communs.
- Le manquement à une des conditions précitées provoque l'annulation du contrat sans que les occupants ne puissent exiger le remboursement du prix ou une quelconque indemnité.